



Le Saint-Siège

LETTRE DU PAPE PAUL VI À MONSIEUR THANT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES*

Monsieur Thant,

Secrétaire Général des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous savez avec quelle attention Nous suivons les efforts de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix. Au moment où le « Comité des Dix-Huit pour le Désarmement » va reprendre ses activités à Genève, Nous voulons vous adresser un pressant appel, inspiré par le désir de voir les travaux de ce Comité aboutir à un résultat positif et concret, et marquer ainsi une nouvelle étape vers la réalisation du désarmement, si unanimement attendu et souhaité.

Nous Nous sentons encouragé dans cette démarche par la récente prise de position de plus de deux mille évêques catholiques réunis à Rome en Concile œcuménique. Nous Nous y sentons encouragé également par l'écho qu'a trouvé, auprès de la Commission du Désarmement, Notre appel de Bombay, et par l'accueil favorable réservé, dans l'opinion mondiale, à Notre discours aux Nations Unies.

En élevant la voix en faveur de la grande cause du désarmement, Nous avons conscience de suivre fidèlement la voie tracée par Nos prédécesseurs. Et pour ne citer que les plus récents, on sait avec quelle lucidité Pie XII affrontait le problème dès le premier Noël de guerre de son pontificat. Appelant de ses vœux l'ordre conforme au droit qui succéderait aux ruines de la guerre, il disait: «

Afin que l'ordre ainsi établi puisse avoir la tranquillité et la durée, qui sont les fondements d'une vraie paix, les nations doivent être libérées de la pesante servitude de la course aux armements et du danger que la force matérielle, au lieu de servir à garantir le droit, n'en soit au contraire un tyrannique instrument de violation. Des conclusions de paix qui n'attribueraient pas une fondamentale importance à un désarmement mutuellement consenti, organique, progressif, dans l'ordre pratique comme dans l'ordre spirituel, et qui ne s'emploieraient pas à le réaliser loyalement, révéleraient tôt ou tard leur inconsistance et leur précarité » (*Discorsi e Radiomessaggi*, 1, 441). «La justice, la sagesse, le sens de

l'humanité, proclamait à son tour Jean XXIII dans la mémorable encyclique *Pacem in Terris*, réclament qu'on arrête la course aux armements; elles réclament le désarmement dûment effectué d'un commun accord et accompagné de contrôles efficaces ».

En intervenant à Notre tour en ce domaine, Nous ne prétendons certes pas méconnaître la complexité du problème, ni ignorer les énormes difficultés auxquelles les organisations qualifiées de l'O.N.U. font face, depuis leur fondation, avec une constance et une compétence auxquelles il n'est que juste de rendre hommage,.

Mais on ne peut le nier: chaque jour qui passe fait apparaître plus clairement qu'aucune paix stable ne pourra s'établir entre les hommes, tant qu'il ne sera pas procédé à une réduction effective, générale et contrôlée des armements. Chaque jour qui passe rend également plus douloureux et plus dramatique le contraste entre l'énormité des sommes englouties dans la fabrication des armes et l'immense et croissante détresse matérielle de plus de la moitié de l'humanité, qui attend encore de voir satisfaites ses nécessités les plus élémentaires.

Nous avons confiance, Monsieur le Secrétaire Général, que vous voudrez accueillir cette intervention de Notre part comme un témoignage de l'estime que Nous portons à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et à la haute capacité des membres du « Comité des Dix-Huit ».

Vous voudrez bien y discerner aussi l'écho d'une ardente espérance des hommes de ce temps dont, au nom du Concile œcuménique qui vient de se tenir à Rome, Nous avons cru pouvoir et devoir Nous faire l'interprète auprès de vous. C'est dans ces sentiments que Nous formons des vœux pour le plein succès des prochaines délibérations de Genève, et que Nous invoquons sur elles et sur ceux qui y prendront part, la bénédiction du Dieu Tout-Puissant.

Du Vatican, le 24 Janvier 1966.

PAULUS PP. VI

*AAS 58 (1966), p.135-136;

Insegnamenti di Paolo VI, vol. IV, p.32-34;

OR 29.1.1966, p.1;

ORf n.5 p.1;

La Documentation catholique n. 1465 col. 289-291.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana